

Règlement du service LIBERTIS



Ce document présente le service LIBERTIS.

LIBERTIS c'est le transport adapté d'IDELIS.

Ce document a été écrit en FALC avec l'UNAPEI.

L'UNAPEI c'est l'Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés.



Présentation

LIBERTIS est le service de transport IDELIS réservé aux habitants du territoire de Pau Béarn Pyrénées Mobilité qui ont la **Carte Mobilité Inclusion**.



Le transport se fait de porte à porte avec un véhicule adapté.

Le client peut être accompagné par 1 personne de son choix.



Article 2 - Conditions de trajet

2.1 Départ et arrivée

- Le trajet doit être dans le territoire Pau Béarn Pyrénées Mobilité
- L'adresse de départ et d'arrivée doit être claire.
Par exemple :
du 12 avenue Larribau 64000 Pau
au 4 place de la Mairie 64140 Billère.
- Le trajet doit faire plus de 500 mètres.



2.2 Trajets non pris en charge

~~LIBERTIS~~

- Les trajets qui dépendent d'un autre organisme.
- Les trajets en **V**éhicule **S**anitaire **L**éger **VSL** ou en ambulance.
- Les trajets de groupe.



Dans la mesure du possible et suivant le type de trajet demandé, les clients sont orientés vers le service de transport le mieux adapté.

Article 3 – Conditions de transport

Le client doit être en capacité :

- d'attendre devant l'adresse de départ.
- d'être autonome à l'arrivée.



LIBERTIS peut demander la présence d'un accompagnateur si l'autonomie du client est insuffisante.

Dans ce cas, l'accompagnateur doit être en capacité d'aider le client.



3.1 Limites du service LIBERTIS

Les conducteurs ne sont pas autorisés à entrer dans les bâtiments.



3.2 Confort et sécurité

Pendant le trajet, il est interdit :

- d'avoir un comportement dangereux
- de fumer ou de vapoter
- de salir ou d'abîmer le matériel
- de troubler la tranquillité à bord



L'accès au service LIBERTIS peut être interdit de manière provisoire ou définitive si ces règles ne sont pas respectées.



3.3 Sécurisation des clients en fauteuils roulants

- Le conducteur assure la mise en sécurité du client en fauteuil
- Le fauteuil doit répondre à la norme en vigueur.



La SPL STAP et le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités déclinent toute responsabilité en cas de non-conformité du fauteuil.

3.4 Modification des besoins du client

Les conditions de transport peuvent être adaptées en cas

- d'évolution des besoins du client
- de modification d'équipement
- de conditions de sécurité non réunies



Article 4 – Inscription au service LIBERTIS

4.1 Inscription, renouvellement, modification

Pour s'inscrire au service LIBERTIS :

- remplir et renvoyer le questionnaire d'inscription.



Le client est informé de la décision dans un délai de 2 semaines.



Il faut renouveler l'inscription à chaque échéance de la CMI.

Si le client ne voyage pas sur le service LIBERTIS pendant 18 mois le client devra renouveler son inscription.

Prévenir par écrit le service LIBERTIS en cas :

- de déménagement
- de changement de numéro de téléphone
- d'adresse e-mail
- de l'évolution des besoins
- du changement ou ajout d'un « référent »



Article 5. Fonctionnement du service

5.1 Jours et horaires de fonctionnement

Le service LIBERTIS fonctionne du lundi au vendredi :

- de 7h30 à 19h30 - horaires de prise en charge



Le samedi :

- de 8h30 à 19H30 - horaires de prise en charge



5.2 Tarification

Conditions Tarifaires Client :

- Tarif identique au tarif du réseau IDELIS.



Conditions Tarifaires Accompagnants :

- Gratuité pour les accompagnants d'une personne titulaire de la **CMI invalidité** avec mention « besoin d'accompagnement » ou « besoin d'accompagnement cécité ».
- Tarif réduit pour les accompagnateurs d'une personne titulaire d'une **autre carte CMI**.

5.3 Réserveation

- sur l'application : idelis à la demande
- sur internet : <https://transport-a-la-demande.idelis.fr/>
- par téléphone, appel gratuit au : 0805 03 01 50
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.
- par e-mail : libertis@idelis.fr



Le service LIBERTIS peut demander l'aide d'un « référent » si la capacité du client à organiser les déplacements est insuffisante.

Le « référent » doit être identifié dans le dossier d'inscription.



Aucune réservation ne sera prise de la part d'un établissement.

Seul le client ou son « référent » peut réserver un transport LIBERTIS.

5.4 Organisation du trajet

En tant que service public, le service LIBERTIS décide du véhicule, du nombre de passagers et de l'itinéraire.

5.5 Ponctualité

Le client doit être prêt 10 minutes avant le rendez-vous.



Le conducteur n'est pas autorisé à attendre après l'horaire convenu.

Le service LIBERTIS se réserve le droit de suspendre l'accès au service en cas de retards répétés.

5.6 Annulation

En cas d'annulation ou de modification du trajet, le client doit informer le service LIBERTIS au moins 2 heures avant l'horaire prévu.



À la troisième annulation non justifiée pendant 1 an, le client est exclu du service LIBERTIS pendant 3 mois. Le service LIBERTIS informe le client par courrier.

Article 6 - Recours

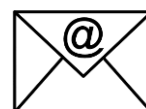
Pour :

- faire une demande exceptionnelle de changement des règles de ce règlement,
- demander à être repris dans le service LIBERTIS après en avoir été exclu temporairement,



il faut écrire :

- par e-mail : libertis@idelis.fr
- par courrier :



Service LIBERTIS SPL STAP – réseau IDELIS
Avenue Larribau - BP 9115
64051 PAU CEDEX 9



Article 7 – Traitement des données personnelles

La loi française protège les données personnelles des clients.

Les données personnelles des clients du service LIBERTIS sont conservées par la SPL STAP.



Les clients peuvent :

- les voir,
- les modifier,
- les supprimer,
- refuser que LIBERTIS donne ou vende leurs données.



Le service LIBERTIS conserve les informations de ses clients durant la durée de leur abonnement pour :

- gérer leurs réservations,
- faire des statistiques,
- faire la publicité du service LIBERTIS.

Pour avoir accès à leurs informations personnelles les clients peuvent écrire :

- par e-mail : dpo@idelis.fr
- par courrier :



Service LIBERTIS SPL STAP – réseau IDELIS
Avenue Larribau - BP 9115
64051 PAU CEDEX 9

